

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 19 décembre 2008

CP 08/12-11

ECLAIRAGE PUBLIC DU CARREFOUR DES RD 12/ RD 26 DEVOLUTION DU MARCHE

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales, une consultation a été lancée auprès des entreprises de travaux publics concernant la réalisation d'un carrefour giratoire entre les RD 12 et 26 (marché attribué à la Société GUINTOLI pour un montant de 276 530,50 € HT et présenté à la Commission Permanente en séance du 29 août 2008).

Une deuxième consultation, selon la procédure d'appel d'offres ouvert, a été lancée pour conclure un marché relatif à l'éclairage de ce carrefour giratoire.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 12 et le 24 novembre 2008 a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis.

La Commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché, à l'entreprise qui propose la meilleure offre en fonction des critères d'attribution pondérés : prix des prestations 60 %, valeur technique 30 % et délai d'exécution 10 %.

RD 12/ RD 26 - PR 7+013 - Aménagement de carrefour (Eclairage public)
CASTELMAYRAN

Montant : 11 874.42 € HT

Délai d'exécution : 10 jours

Attributaire : Société SPIE Sud-Ouest (82)

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer au nom du Département :

. le marché d'éclairage du carrefour giratoire RD 12/ RD 26 avec l'entreprise et pour le montant cité ci-dessus,

. toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance éventuels.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 19 décembre 2008

CP 08/12-11

**ECLAIRAGE PUBLIC DU CARREFOUR DES RD 12/ RD 26
DEVOLUTION DU MARCHÉ**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie les 12 et 24 novembre 2008,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département,. le marché d'éclairage du carrefour giratoire RD 12/ RD 26 avec l'entreprise et pour le montant suivant :

**RD 12/ RD 26 - PR 7+013 - Aménagement de carrefour (Eclairage public)
CASTELMAYRAN**

Montant : 11 874.42 € HT

Délai d'exécution : 10 jours

Attributaire : Société SPIE Sud-Ouest (82)

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance éventuels.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,